

## Sur la situation des Tsiganes

**D**IVERSES mises en cause du comportement des Tsiganes yougoslaves, et en particulier en janvier dernier, la déclaration publique d'une municipalité de banlieue parisienne, nécessitent de la part du MRAP une mise au point, qui à partir de ce cas particulier veut poser un certain nombre de questions essentielles.

Le fait de protester contre les attaques visant certaines communautés ne peut justifier les atteintes visant une autre minorité ethnique culturelle :

— Il n'est pas acceptable de jeter le discrédit sur l'ensemble d'une communauté en s'appuyant sur les excès de quelques-uns de ses membres. C'est spécialement vrai quand cette communauté — en l'occurrence les Tsiganes yougoslaves — a déjà été l'objet de soupçons et d'attaques largement orchestrés.

— Quelles que soient les difficultés réelles, les intentions des auteurs de déclarations, voire même les précautions de langage, il est toujours grave de mettre une communauté à l'index. On sait trop comment les réflexes d'auto-défense créés dans une population dégénèrent facilement en agressions.

On ne peut nier que certains parmi les Tsiganes yougoslaves posent des problèmes inquiétants.

Il appartient certes aux pouvoirs publics de mettre fin tant à l'exploitation de l'immigration clandestine — que le MRAP a déjà demandé la poursuite

énergique dans ce domaine des vrais coupables — qu'à celle des enfants contraints à la délinquance.

Mais il appartient aussi aux mêmes pouvoirs publics — à l'échelon des municipalités comme à celui du gouvernement — de promouvoir une insertion qui, dans le cas des Tsiganes yougoslaves, n'a jamais été sérieusement tentée. Le rapport Menga en fait foi, corroboré par les témoignages des sociologues et éducateurs compétents.

Il faut accorder la priorité à la prévention, à la scolarisation adaptée des enfants et des jeunes, et s'en donner les moyens.

C'est encore le rapport Menga qui voyait dans la non-reconnaissance de l'identité des Tsiganes une cause essentielle de marginalisation et, partant de délinquance.

**Les Tsiganes et Gens du Voyage sont, pour l'immense majorité, français. Le MRAP ne prétend pas être leur porte-parole : ils possèdent leurs propres organisations. Toutefois, il est de la mission de notre Mouvement de dénoncer les discriminations, rejets et préjugés qui les atteignent.**

Il nous faut dénoncer l'illégalité dans laquelle se trouvent nombre de communes qui interdisent le stationnement ou le limitent de façon abusive. Ce problème capital du stationnement ne peut laisser le MRAP indifférent. Les conditions déplorables dans lesquelles il s'effectue trop souvent est une atteinte à la dignité des

voyageurs. De plus, elles sont génératrices de « nuisances » dont on rend responsables ceux qui en sont les premières victimes.

Les plans départementaux d'aires d'accueil préconisés par une circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 1982 sont dans l'ensemble restés lettre morte par suite de l'inertie de trop de communes, presque toujours par crainte de l'opinion.

D'autre part, les Tsiganes et Voyageurs désireux de se sédentariser se heurtent également et pour les mêmes raisons à de grandes difficultés : P.O.S. pour lesquels ils n'ont jamais été consultés, droit de préemption exercé par les communes... Ainsi, ils ne peuvent choisir librement — soit d'exercer leur droit au voyage, faute de lieux de stationnement, soit de se sédentariser, mais dans le respect de leurs coutumes traditionnelles.

Il faut d'autant plus féliciter les municipalités qui ont non seulement prévu des aires d'accueil, mais associé les Tsiganes et Voyageurs à leur plan d'élaboration, ainsi qu'aux autres questions les concernant.

Il est non moins important d'éclairer l'opinion, de favoriser les contacts, de briser les méfiances.

Il y a là un problème qu'il est impossible de négliger alors que se tiennent dans tout le pays des Assises contre le racisme, prônant le droit et recherchant des moyens concrets de **Vivre ensemble avec nos différences.** □

## Sur les expulsions de l'îlot Chalon

**L**E mardi 7 février à six heures du matin, soixante personnes ont été expulsées de leurs logements, 37, rue Polonceau (Paris-18<sup>e</sup>). Une semaine après, le 14 février, six cent vingt personnes l'étaient de leurs logements à l'îlot Chalon (Paris-12<sup>e</sup>). Dans l'un et l'autre cas, la majorité d'entre elles étaient des Africains en situation régulière de séjour sur le territoire français.

Le Bureau national du MRAP, dans sa réunion du 3 mars 1984, condamne vigoureusement le mépris manifesté dans la méthode employée : impressionnant déploiement de policiers casqués et armés, rafles, moqueries, insultes racistes, bris de matériels et de locaux, jets par les fenêtres d'objets personnels. Le MRAP s'étonne et s'inquiète de voir la force publique nationale prêter son concours à de telles pratiques inhumaines qui rappellent les heures les plus sombres de l'histoire de France.

L'opération menée à l'îlot Chalon sous couvert d'ordre public, et dangereusement amplifiée par certains

médias, contribue à jeter le discrédit sur les communautés immigrées vivant en France en encourageant l'amalgame squatters-drogue-délinquants égale immigrés. Elle ancre dans les esprits l'idée que tous les immigrés seraient des clandestins et porteurs d'insécurité, alors que vingt-sept personnes sur six cent vingt étaient dans l'illégalité.

Par ailleurs, le MRAP ne peut accepter que sous couvert de la réhabilitation des quartiers, le maire de Paris applique cyniquement son plan exposé lors de sa conférence de presse du 13 juillet 1983 tendant à rejeter la population immigrée hors de Paris. La nécessaire disparition des taudis ne saurait s'effectuer au détriment de la population la plus démunie : aujourd'hui les immigrés, demain certaines catégories de Français. Il importe que le gouvernement et la mairie de Paris accélèrent d'urgence le programme de logements sociaux annoncé dans la capitale, accueillant indistinctement Français et immigrés.

Le MRAP demande au gouvernement

de respecter, contrairement à ce qui s'est fait en l'espèce, ses intentions, prises de position et décisions pour favoriser l'insertion des immigrés en France. Comme le dit si bien le rapport de la Commission nationale pour le Développement social des quartiers, dans ce domaine « la conduite des opérations doit reposer sur la volonté de prendre appui sur les identités sociales et culturelles des différentes couches sociales, sur la reconnaissance des habitants comme partenaires, dotés d'un véritable pouvoir sur leur participation réelle aux décisions ». □

Le MRAP exige qu'une enquête soit effectuée sur les exactions imputées en la circonstance aux policiers et que les comportements répréhensibles soient sanctionnés. Il demande aux autorités concernées d'utiliser tous les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi pour procurer dans les plus brefs délais à ces personnes privées de leurs peu de biens un logement décent près de leur lieu de travail. □